Le rapport de développement durable 2015

Ce rapport couvre le fonctionnement interne et les politiques territoriales.

Tous les services du Conseil départemental ont été associés à l'élaboration du rapport de développement durable au travers du CODIR.

Le contenu a été défini à partir des objectifs 2015 en matière de développement durable, formalisés dans le rapport d'activité.

La forme du rapport de développement durable précédent a été reconduite sans modification.

Le référentiel national « Projets territoriaux de développement durable et Agenda21 locaux » définit les 5 finalités du développement durable et propose pour chacune des déclinaisons et définit les 5 éléments de méthodes qui doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un tel projet.

Ce rapport a été élaboré de façon à illustrer, au travers d'exemples, comment le Conseil départemental a contribué aux 5 finalités du développement durable, et aux déclinaisons attendues de chaque finalité dans l'action territoriale.

Les éléments collectés permettent d'identifier des pistes d'amélioration des pratiques dans la prise en compte concomitante et de façon cohérente des 5 finalités et le déploiement des 5 éléments de démarche.

Les cinq finalités d'une démarche de développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments déterminants d'une démarche de développement durable :

1. La participation de la population et des acteurs,
2. L'organisation du pilotage,
3. La transversalité de la démarche,
4. L'évaluation,
5. Une stratégie d'amélioration continue.

Références :

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
« Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable *à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants », Commissariat général au développement durable, juin 2012.*
Projets territoriaux de développement durable, Cadre de référence, juin 2013, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Glossaire

ADAPEI : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
PIV : Plan d'intervention végétale
D3E : Déchets Equipements Electriques et Electroniques
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CRRL Centre régional du livre en Limousin
SDAN Schéma directeur d'aménagement numérique
DORSAL Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin
ADSL Asymmetric digital subscriber line (Haut débit)
DGEFP Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGS Directeur général de services ou Direction générale des services
DGA Directeur(s) général (aux) adjoint(s)
PJS Pôle jeunesse et solidarité
PAT Pôle aménagement et transports
DIL Direction de l'insertion et du logement
DPPA Direction des personnes en perte d'autonomie
DAG Direction de l'administration générale
DRH Direction des ressources humaines
COMQ Cellule organisation, méthodes, qualité
DIREDUC Direction de l'éducation
CO^2 Gaz carbonique
MAP Mètre cube Apparent de Plaquettes, unité de mesure du bois
GES Gaz à effet de serre
PESV2 Protocole d'échange standard d'Hélios version 2
ASSFAM Assistant familial
UTT Unité technique territoriale
DDFIP Direction Départementale des Finances Publiques
COPIL Comité de pilotage
CD23 Conseil départemental de la Creuse
CPIE: Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DDT : Direction départementale des territoires
DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DISC: Direction de l'information et des systèmes de communication
FEDER: Fond européen de développement économique et régional
FSE : Fonds Social Européen
SDEC : syndicat de l'énergie de la Creuse
UTAS : Unité territoriale d'action sociale

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique

Maîtrise des consommations et de la demande en énergie / Encouragement des modes de production moins émetteurs de GES :

La direction générale des services : **Territoire à énergie positive pour la croissance verte**.

Un appel à manifestation d'intérêt nommé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé en septembre 2014 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie visant à encourager la transition énergétique avec une aide financière conséquence aux lauréats dans le déploiement de leurs projets. Cet appel à projet visait la réduction de la consommation d'énergie, la baisse de la pollution, le développement des transports propres, l'encouragement aux énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'éducation à l'environnement. Il vise aussi et surtout la création d'emplois non délocalisables.

Description des actions

15/11/14 : dépôt d'un acte de candidature décrivant un projet global de territoire de développement durable.

09/02/15 : le dossier CD23 est retenu « territoire TEP-CV en devenir » et est encouragé à déposer un dossier complet avec un plan d'actions détaillé avant le 31/03/2015.

31/03/15 : dépôt du dossier complet avec plan d'action détaillé et description des actions prioritaires.

13/05/2015 : Le dossier déposé en mars est retenu et le département est reconnu éligible « Territoire TEP-CV » donc éligible aux aides financières.

17/12/15 : signature d'une convention entre le Conseil départemental, avec l'Etat et portant sur une action intitulée « Améliorer la performance énergétique des résidences principales et redonner un confort de vie quotidienne aux personnes mal-logées ou en perte d'autonomie- soutenir l'emploi artisanal de proximité ». Cette action comporte un volet habitat et un volet mobilité.

Budget : aide de 500 000 € apportée par l'Etat au plan d'action TEP-CV Département de la Creuse, 200 000 € versés à la signature de la convention, 200 000 € versés lorsque 80% des actions auront été mises en œuvre et le solde après évaluation.

Eléments de démarche pris en compte :

Le projet est porté par la Présidente et le Vice-Président en charge du développement durable. Le pilotage est assuré par le DGS qui s'appuie sur le Codir. L'animation est assurée par COMQ en transversalité avec les services impliqués (PJS et PAT) et en associant les services de l'Etat. Les acteurs extérieurs ont été associés dès le dépôt de candidature

Des éléments de mesure de la performance (évaluation) ont été identifiés dans la convention et seront suivis par les services de l'Etat.

La Mission Eco-Département : **Plan Climat énergie territorial**

Le Conseil départemental participe au défi famille à énergie positive 2015 pour sensibiliser les agents et leurs familles à la maitrise des consommations d'eau et d'énergie par des gestes simples.

Partenaire : CPIE Pays Creusois

Les bilans carbone internes ont été restitués aux différents services (PAT, DRH, DIREDUC, DIL, DISC) sur demande. Une restitution des bilans carbone à chacun des territoires (pays et PNR) s'est concrétisée par un envoi numérique. La présentation en réunion à quelques collectivités a recueilli un certain intérêt et pourrait être proposée à d'autres territoires.

Partenaire : Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC)

La valorisation de la biomasse est un des enjeux du plan climat. Une session complémentaire de 2 jours à la formation de 2014 a été organisée en 2015 par le Conseil départemental pour ses services (7) sur la mise en place d'une filière biomasse mais en ouvrant le financement aux partenaires concernés (9). L'objectif visé

par cette formation était de former un groupe départemental de réflexion pour travailler sur une cartographie croisée et déterminer des sites potentiels.

Partenaires : SDEC, Chambre d'Agriculture, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Points Info Energie, Syndicats de déchets, Territoires.

Le service des chauffeurs : **la formation à l'éco-conduite**

4 chauffeurs ont été formés à l'éco-conduite. Cette formation a été proposée au volontariat avec l'objectif d'apprendre des techniques de conduite visant à réduire la consommation de carburant et réduire la production de CO^2. Une diffusion peut être envisagée auprès des autres agents de la collectivité, site par site.

Partenaire : MOBI GREEN, filiale de la poste, a assuré cette formation. Budget : 950 € pour 4 personnes.

La direction de l'insertion et du logement et la direction des personnes en pertes d'autonomie/ : **la politique habitat**

Le Conseil départemental va reprendre à son compte l'animation de l'intégralité de la politique habitat, avec comme objectif une meilleure maitrise des travaux et des subventions qui en découlent. Des diagnostics spécifiques (radon) pourront être intégrés.

Promotion des énergies renouvelables :

Le service des routes : **valorisation des produits d'élagage des bords de route**

Une expérimentation du Parc départemental sur la valorisation des produits d'élagage des bords de route se poursuit.

Trois types d'expérimentation ont été menés :

1ière expérimentation : Les branches sont broyées simultanément sur le chantier d'élagage

2ième expérimentation : Les produits issus de l'élagage sont transportés sur des dépôts mis à disposition et gérés par une entreprise qui effectuera elle-même le broyage

3ième expérimentation : Les produits sont stockés tous les 500 mètres par un manuscopique à l'occasion du chantier d'élagage. Après un séchage d'environ 6 à 8 mois, les produits sont broyés par le Parc Départemental lui-même à l'aide d'un broyeur de grosse capacité loué pour l'occasion. C'est cette méthode qui présente le coût de revient le plus faible.

Sur le secteur de Bourganeuf, cette expérimentation au cours de la campagne d'élagage 2015 a généré 11 000 m3 de produits d'élagage qui ont permis de produire 2 200 m3 de plaquettes apparentes (MAP). Elles sont actuellement stockées en bord de route. Le Parc doit ensuite trouver des débouchés pour revendre les m3 de plaquettes apparentes (MAP) soit auprès des communes, soit auprès de fournisseurs de réseaux de chaleur biomasse.

Une demande de participation au financement de cette action au titre du programme FEDER est en cours d'instruction.

Avantages de la valorisation :

Propreté du chantier d'élagage
Valorisation de circuits courts puisque les plaquettes seront utilisées localement
Recettes générées permettent de réduire le coût de l'élagage pour la collectivité.

Encouragement des modes de production moins émetteurs de Gaz à effet de serre :

Direction des Systèmes d'Information et de Communication : **installation de postes de travail réduisant la consommation électrique** tout en améliorant le confort d'usage et les performances sur les sites hors de Guéret.

En 2015, le déploiement de nouveaux postes de travail informatiques permettant de réduire fortement la consommation électrique (d'un facteur 10), s'est achevé. On compte aujourd'hui 220 terminaux de ce type installés sur 15 sites au total. Ces nouveaux matériels sont utilisés quotidiennement par un agent sur quatre dans la collectivité.

Par ailleurs, la refonte du cœur de réseau interne a permis l'installation d'un système de visioconférence à la maison du département d'Auzances, en complément des matériels déjà opérationnels à Guéret et visant à limiter les déplacements *(une vingtaine de visio réalisée en 2015 notamment avec l'île de la Réunion, les départements*

du Puy de Dôme, de la Corrèze, Haute-Vienne, Cher et Nièvre, les Conseils Régionaux du Limousin, d'Aquitaine et de Poitou-Charentes ainsi qu'avec plusieurs fournisseurs de la collectivité).

Budget : Cette action n'a pas eu d'impact sur le budget 2015. Les derniers postes déployés (25 en 2015) avaient été acquis fin 2014

La direction des personnes en perte d'autonomie : **la télégestion**

La direction des personnes en perte d'autonomie fonctionne désormais en télégestion avec les différentes associations d'aide à domicile. Le contrôle d'effectivité se fait en temps réel, induisant une amélioration significative des délais de paiement et la suppression des justificatifs.

La direction des finances et du budget **: dématérialisation de la transmission à la Paierie des pièces justificatives des dépenses**

Une convention des services comptables et financiers a été signée en 2012 entre le CD23 et la DDFIP, qui prévoit la dématérialisation de la transmission des pièces comptables (factures, etc…) vers la Paierie départementale. Les objectifs recherchés sont la simplification et la sécurisation de la procédure, maitrise des délais de paiement

Description des actions

30/01/2015 : signature de l'avenant à la convention des services comptables et financiers dans lequel le Département confirme un calendrier de dématérialisation dans le cadre de la mise en place du protocole PESV2.

01/01/14 : Transmission des mandats et titres de recettes de la collectivité

01/01/15 : Transmission des pièces justificatives du laboratoire. En 2015, 390 flux PES ont été générés, incluant environ 1456 fichiers de pièces justificatives (dont des zip), ce qui représente un volume total de 1,35 Go.

01/01/16 : Transmission des pièces justificatives du Parc départemental.

Pour l'ensemble des budgets de la collectivité qui sont passés au PES (mandats et titres) depuis le 1er janvier 2014, laboratoire 2015 compris, 7756 flux PES ont été générés, ce qui représente un volume de 1,63 Go.

Eléments de démarche pris en compte :

Le projet est piloté par la DISC en relation étroite avec la DFB pour le déploiement de PESV2.

Une évaluation d'avancée du projet est réalisée chaque année entre la DDFIP d'une part et le Conseil départemental, associant le DGS, COMQ, DISC, DFB

Un dialogue au fil du déploiement du projet entre DFB, DISC et COMQ avec la DDFIP permet une amélioration continue des procédures.

La direction des ressources humaines : **dématérialisation de la gestion des frais de déplacement**

La convention signée avec la DDFIP (citée plus haut) prévoit la dématérialisation de la gestion des frais de déplacements, avec comme objectifs la simplification de la procédure, la sécurisation donc un contrôle allégé, et le raccourcissement des délais de paiement des indemnités.

Budget 2015 : 63 709,80 € pris en charge sur le budget 2015 pour l'acquisition du logiciel

Description des actions

Octobre à décembre 2014 : Audit DDFIP et établissement d'un état des lieux

Octobre 2014 : lancement de la consultation pour l'acquisition d'un logiciel

Janvier 2015 : signature du marché, logiciel Notilus® retenu

Mars à juin 2015 : paramétrage

Juillet à septembre : recette

Octobre à décembre 2015 : phase pilote au Parc et dans une UTT.

01/01/16 : Dématérialisation de la gestion des frais de déplacements élus et agents hors ASSFAM.

Eléments de démarche pris en compte :

Le projet est piloté par la DRH, un comité de pilotage a été mis en place suite à la l'établissement de l'état des lieux. Ce COPIL a associé les représentants des différents pôles, de la DFB, de la DISC, de COMQ. Une évaluation interne est prévue en février 2016 une évaluation par la DDFIP est prévue en mars 2016. Une évaluation périodique du dispositif sera ensuite mise en place.

Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Méthodes agronomiques et système de production durable :

L'Etang des Landes :

Dans le cadre de la mise en place de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département, le service Biodiversité a travaillé sur la mise en pâture d'environ 15 ha en vallée de la Creuse pour restaurer un réseau de landes sèches d'intérêt communautaire. 75 brebis conduites par un berger en itinérance sont restées 3 semaines sur le site. Ce projet a été défini et est suivi en lien avec l'ensemble des partenaires. Trois réunions ont eu lieu en 2015.

Budget 2015 : 4 800 € TTC.

Partenaires : Communes de Champsanglard, Anzême, Le bourg d'Hem, Chambre d'agriculture, EDF, CELMAR, CAUE, CEN Limousin.

Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages :

L'Etang des Landes :

Le projet de préservation de la biodiversité de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes est mené dans le cadre d'une convention Etat/CD23. Le Conseil départemental, gestionnaire, mène le projet dans le cadre d'orientations validées par le comité consultatif de la Réserve Naturelle.

Parmi les résultats 2015, on peut citer le contact avec de nouvelles espèces (Rousserolle verderolle…), l'amélioration de l'état de conservation d'espèces à très fort enjeu patrimonial (Canche sétacée, Isoète à feuilles ténues…). Le site a permis le rassemblement de près de 3 000 oiseaux d'eau en hivernage…
Environ 30 ha de parcelles départementales sont entretenus de manière écologique en concertation avec des éleveurs. Enfin, l'année 2015 a vu la réouverture de 5 ha en queue d'étang.

Budget 2015 : 104 310 € (hors frais de personnel) dont 23 736 € travaux de génie écologique. Participation de l'Etat : 85 635 €

Partenaires : Membres du Comité Consultatif de la Réserve

Finalité 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre toute forme d'exclusion :

Direction de l'Insertion et du logement **: Gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen**

Union Européenne

Toutes les politiques européennes ont pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE. La stratégie européenne signée en 2010, vise une croissance intelligente, durable et inclusive.

Depuis 2014, le Département de la Creuse est responsable, en tant qu'organisme intermédiaire, de la gestion du Fonds Social Européen axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le FSE permet de soutenir la politique d'insertion conduite par le département dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion 2015-2020. Ce dispositif vise les personnes en situation de précarité. Une partie du financement vise l'accompagnement global, renforcé et personnalisé des publics vers l'emploi, la seconde partie des fonds vise le réseau mobilité, problématique identifiée en Creuse comme un frein au retour à l'emploi.

En 2015, le Département de la Creuse a lancé quatre appels à projet :

- La mise en réseau des acteurs et développement des actions mobilité
- Le logement des jeunes
- Passerelles vers l'entreprise
- Economie sociale et solidaire et Insertion par l'activité économique.

Une enveloppe de 4 588 946 € est allouée au département et elle est gérée par la Direction de l'Insertion et du Logement qui veille au respect des obligations réglementaires européennes et nationales.

Un comité technique composé de tous les acteurs internes (Vice-Président, DGS, DGA PJS, DIL, DPPA, DAG, DRH, COMQ) assure le pilotage du projet. La DIL coordonne la gestion transversale. La saisie d'indicateurs sur une plate-forme dématérialisée permet aux instances extérieures (DIRECCTET et DGEFP) de s'assurer du respect des règles de gestion. Un dispositif de contrôle interne et de lutte anti-fraude est mis en place sous la supervision de COMQ.

Direction des Systèmes d'Information et de Communication : **Politique en faveur de l'usage des TIC**

Union Européenne

Le Conseil départemental adhère au Syndicat mixte DORSAL, et participe à ce titre au développement des outils de communication numériques pour permettre un accès et un débit satisfaisant au plus grand nombre Fin 2015, 7 000 foyers utilisent en Creuse l'une des solutions apportées par le réseau DORSAL pour se connecter à l'Internet.

Le Département poursuit également son effort en s'inscrivant très largement dans le Schéma Directeur régional d'Aménagement Numérique (SDAN) issu du **Plan France Très Haut Débit**. Ainsi sur la **période 2014 – 2016**, les raccordements à la fibre optique de plusieurs entreprises déjà réalisés, s'accompagnent d'opérations d'amélioration du réseau ADSL existant, **sur une trentaine de communes**, qui représenteront au total **7 millions d'euros de travaux.** Lancées en partie, ils devraient aboutir mi-2016 pour près de 3 800 lignes d'abonnés situées en zones blanches ou disposant d'un débit ADSL < 1 Mbps et 1 400 foyers raccordés en très haut débit (fibre optique à domicile) autour de Bourganeuf d'ici fin 2017.

Accès pour tous à une production culturelle de qualité :

Les Archives départementales : **Organisation de l'exposition « la Grande Guerre en Creuse ».**

En 2015, dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre mondiale, les Archives départementales de la Creuse ont réalisé l'exposition "La Grande Guerre en Creuse" dans un souci de commémoration. Celle-ci ayant connu un grand succès tant auprès des particuliers que des scolaires et des associations, une version itinérante a été conçue afin de la rendre accessible hors les murs des Archives. Ce travail a été réalisé en partenariat avec la direction de la Communication (graphisme). Composée de 45 panneaux, déclinés en 3 thèmes (Participer, Soutenir, Honorer), l'exposition itinérante s'emprunte gratuitement, se monte facilement puisqu'il s'agit de structures légères autonomes (roll-up) et s'adapte aux espaces d'exposition puisqu'elle est modulable par thème.

Elle a été empruntée par **cinq structures**, établissements scolaires (lycée de St Vaury, collège d'Auzances) ou communes (Croze, Sainte-Feyre, Gioux) le plus souvent sur une période d'un mois. **Plus de mille creusois** en ont ainsi profité sans avoir à se déplacer en dehors de leur commune.

A noter, deux précédentes expositions ont également été prêtées, l'une sur René Viviani au ministère du Travail pour les journées européennes du Patrimoine (3 500 visiteurs) et l'autre sur les maçons de la Creuse à la maison Martin Nadaud « la Martinèche » (1 126 visiteurs).

La Bibliothèque Départementale de la Creuse : **Organisation de la 19e édition du festival Coquelicontes.**

Coquelicontes est un festival régional co-organisé depuis 1997 par le Centre régional du livre en Limousin (CRLL) et les 3 départements de la région via leur bibliothèque départementale. Il a pour objectif de proposer des spectacles de qualité par des conteurs professionnels, notamment aux petites communes, avec une aide financière importante (différente pour chaque département) et s'adressant au grand public familial et intergénérationnel ; la maison d'arrêt, les EHPADs et les structures de petite enfance sont aussi concernées. La programmation est établie en concertation par tous les partenaires. En 2015, en Creuse, ce sont 46 spectacles qui ont été organisés par la BDC dans 36 communes, pour 2 622 spectateurs. Le budget consolidé de la manifestation en 2015 était de 19 861 €, intégrant la subvention versée au CRLL pour un demi-poste permanent.

Education et formation tout au long de la vie :

L'Etang des Landes : **Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Dans le cadre de la protection de la réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, le Conseil Départemental met en œuvre un programme d'animation grand public visant à sensibiliser les visiteurs au fonctionnement des écosystèmes et à leur protection.

Le Département finance également le CPIE des Pays creusois pour mettre en place un programme annuel d'actions d'Education à l'Environnement et au développement durable (animations auprès des scolaires notamment et programme de sensibilisation concernant les plantes exotiques envahissantes).

Budget 2015 : Programme d'animation : 1 847 € TTC (33 animations + groupes scolaires, associatifs …) – Recette 102 € de billetterie cinéma.
Financement CPIE Pays Creusois : 22 000 €

Partenaires : DDT 23, Comité consultatif de la Réserve, CPIE des Pays creusois.

L'Etang des Landes : **La Fête de la Nature**

A l'occasion de la journée mondiale de la biodioversité, des manifestations « Fête de la Nature » sont organisées sur le territoire national. L'étang des Landes organise chaque année une manifestation dans ce cadre.
Pour être reconnue Fête de la Nature, cette manifestation doit se dérouler à des dates précises, faire progresser la connaissance des participants sur la nature et la biodiversité, se dérouler au contact direct de la nature, promouvoir la protection de la biodiversité, favoriser une évolution des comportements en faveur de la biodiversité, être gratuite et ouverte à tous, et prendre l'aspect le plus convivial possible, pour être ressentie comme un élément d'une fête.

Finalité 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Lutte contre toute forme d'exclusion :

La Direction de l'Education : **Phase 2 du déploiement du dispositif d'aide à la restauration des collégiens**

Face au constat de difficultés croissantes dans le recouvrement des frais scolaires, les élus ont décidé de revoir le règlement des bourses départementales en se fixant pour objectifs :

- d'accroître la réactivité du Département dans l'instruction des dossiers, et donc d'éviter aux familles la contrainte d'avancer les frais pour 2 trimestres sur 3 ;

- d'optimiser la ventilation des crédits en intégrant le montant des bourses nationales et ainsi éviter les doubles financements ;

- d'élargir le public cible en augmentant les seuils d'éligibilité (démarche permise par le retrait des lycéens du dispositif).

Calendrier :

2012-2014 : Expérimentation avec le collège Nadaud

Juin 2014 : Adoption en séance plénière du nouveau règlement d'aide à la restauration des collégiens

Septembre 2014 : phase I du déploiement aux collèges Nadaud de Guéret et de Crocq

Septembre 2015 : Phase II du déploiement dans les autres collèges.

Eléments budgétaires :

Les simulations réalisées démontrent que ce dispositif pourra être déployé au bénéfice des seuls collégiens, à moyens constants. Pour rappel : les crédits ouverts dans les derniers budgets étaient de 150 000 €.

Accès égal au territoire et aux services urbains :

Direction des Systèmes d'Information et de Communication : **Assistance technique aux territoires**

Dans le cadre de l'ingénierie territoriale, la DISC propose une assistance technique en matière d'aménagement numérique du territoire, incluant la téléphonie mobile, auprès des communes et des EPCI (information, diagnostic de couverture, interventions auprès des opérateurs, aide au montage des dossiers, animation de réunions publiques, …).

Inclusion sociale et accès à l'emploi de tous :

Direction des Systèmes d'Information et de Communication : **Traitement des D3E**

Le traitement des D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques) ; à savoir la collecte et le recyclage les imprimantes, télécopieurs, téléphones, unités centrales, etc…dont les matériels déployés dans les collèges, soit 4 tonnes en 2015, est assuré par des personnes handicapés du site de l'ADAPEI à Guéret.

Finalité 5 : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage :

Direction des Routes : **Plan d'intervention végétale 2015**

La direction des routes gère l'entretien des bords de route selon les règles fixées dans un document soumis à l'approbation de l'assemblé plénière chaque année le «Plan d'intervention végétale » ou PIV. Le PIV 2015 a été établi avec la volonté forte de préserver le paysage en ce qui concerne les pratiques d'élagage.

Ces pratiques ont été élaborées en concertation avec les associations de défense du paysage et les professionnels

Outre les pratiques d'élagage, le PIV décrit aussi un mode de fauchage respectueux de la biodiversité et plus économe en énergie.

Actions favorisant le recours à l'emploi local :

Développement d'une politique d'achat responsable :

Favoriser la consommation de productions agricoles locales et soutenir la diversité de ces productions :

Ces trois déclinaisons de cette finalité ont été décrites dans le rapport de développement durable 2014 et sont maintenant bien ancrées dans les pratiques de la collectivité**.**